

INE



CGT Services Publics
de l'Hérault

CGT

Le mag contact@cgt-territoires34.fr

Les sacrifices du monde du travail, ça suffit!

◆ Ce que nous avons déjà perdu ces dernières années

DEPUIS 2000, PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DE PLUS DE 23%

Ainsi, avec le gel du point d'indice, un agent en catégorie C en fin de grade perd entre 556€ et 686€ brut tous les mois !

Pour calculer précisément combien vous perdez, munissez-vous de votre Indice Majoré (IM) indiqué sur votre bulletin de salaire (il correspond à votre grade et échelon), et multipliez-le par la valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation: soit par 6.36€ (au lieu de 4,9228€ actuel).

Comparez le montant obtenu avec votre traitement de base (1^{ère} ligne de votre bulletin de salaire), vous obtenez le montant de votre perte de salaire brut mensuel.

DEPUIS 2005, UN JOUR DE TRAVAIL GRATUIT TOUS LES ANS

La journée dite « de solidarité » se traduit par une augmentation du temps de travail annuel de 7 heures, pour le même salaire.

Depuis que Macron règne, on assiste à une accélération des pertes de nos conquies sociaux :

DEPUIS 2018, PERTE D'UN JOUR DE CARENCE

Lors du premier jour d'arrêt maladie, le traitement n'est pas versé.

EN 2022, PERTE DES « JOURS DU MAIRE »

La loi Dussopt de 2019 organise le passage aux 1607H, et donc la suppression des jours de congés supplémentaires octroyés par certaines collectivités à leurs agents.

Ces règles sont entrées en vigueur au plus tard en 2022 pour les mairies, et en 2023 pour les départements et les régions.



EN 2023, DUREE DE TRAVAIL AUGMENTEE DE 2 ANS AVEC LA REFORME DES RETRAITES

L'âge légal de départ à la retraite est passé de 62 ans à 64 ans.

POUR 2024 ET 2025, SUSPENSION DE LA GIPA

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) créée en 2008 est une indemnité versée chaque année aux fonctionnaires dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation sur une période de référence de 4 ans. Le gouvernement a décidé qu'elle ne serait pas versée en 2024 et en 2025, alors qu'elle était reconduite depuis 15 ans chaque année.

DEPUIS MARS 2025, PERTE DE 10% DU TRAITEMENT DE BASE LORS DES ARRETS MALADIES

L'agent public perçoit 90% (contre 100%) de son traitement indiciaire pendant les 3 premiers mois du congé de maladie ordinaire.

Par exemple, pour un agent qui gagne 2067€ brut, la perte de traitement pour 3 mois de maladie est de 682€. La CGT met à votre disposition un outil pour calculer le coût d'un arrêt maladie en fonction de sa durée et de votre traitement : <https://carence.cgtfonctionpublique.fr/>

Cette mesure impacte également le versement de certains éléments de rémunération dont le montant est réduit dans les mêmes proportions que le traitement : la Nouvelle Bonification Indiciaire NBI, le Complément de Traitement Indiciaire CTI, l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG...

Toutes ces régressions se cumulent.

A cette liste, déjà longue, de reculs et de dégradations de nos conditions de de travail et de vie, Bayrou propose d'ajouter de nouveaux dispositifs d'exploitation toujours plus féroces.

◆ Ce que Bayrou veut encore nous retirer en 2026 !



Le budget Bayrou 2026, ce n'est pas un plan d'économies, c'est une déclaration de guerre aux droits des travailleuses et des travailleurs.

◆ NOUVELLE "ANNÉE BLANCHE"

C'est à dire stagnation du salaire des fonctionnaires avec le gel de la valeur du point d'indice pour la 3^{ème} année consécutive, gel des prestations sociales (aides au logement, allocations familiales...), augmentation des impôts et de la CSG. Cela se traduira donc par un appauvrissement des agents publics de plusieurs centaines d'euros chaque année, à proportion de l'inflation.

◆ PERTE DE JOURS FÉRIÉS

Nous allons travailler 2 jours gratuitement avec le vol de 2 jours fériés, dont le 8 mai, jour de célébration de la victoire contre le nazisme !

◆ PERTE DE CONGÉS

La monétisation de la 5^{ème} semaine de congés conduira à la perte de celle-ci : ils nous font d'abord choisir entre le repos et le salaire, ensuite on n'aura ni l'un ni l'autre.

◆ GEL ET FORFAITISATION DU SFT

Le Supplément Familial de Traitement (SFT) comprend une part fixe qui dépend du nombre d'enfants, et un élément proportionnel au traitement de l'agent concerné. Le SFT va être forfaitisé pour permettre des économies, sur le dos des enfants.

◆ NON-RÉTABLISSEMENT DE LA GIPA EN 2026

◆ SUPPRESSION DE 3000 POSTES DE FONCTIONNAIRES, 10 MILLIARDS D'ÉCONOMIE SUR L'ÉTAT ET 5.3 MILLIARDS SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

C'est moins de Services Publics pour les usagers, et des conditions de travail dégradées pour les agents publics.

◆ DÉREMBOURSEMENTS DES MÉDICAMENTS, DOUBLEMENT DES FRANCHISES MÉDICALES (MÉDICAMENTS ET CONSULTATIONS), Y COMPRIS POUR LES AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE

Le prétexte à tous ces reculs sociaux c'est de trouver 40 milliards d'euros pour combler la dette qu'ils ont eux-mêmes créée en donnant des milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises privées et des cadeaux fiscaux aux plus fortunés.

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le dérapage des comptes publics en 2023 et en 2024 en date du 15 avril 2025 a détecté « Une erreur d'évaluation des recettes fiscales qui est majeure, de l'ordre de 60 milliards d'euros : 20 milliards d'euros en 2023 et 40 milliards d'euros en 2024 ». La vraie cause du trou budgétaire n'a rien à voir avec un dérapage des dépenses publiques liées à une subite envolée des dépenses sociales, mais relève principalement des pertes de recettes.

Le problème de la dette ne peut être résolu que par des dispositifs de justice sociale mettant fin à la sécession des plus riches, notamment par la progressivité de la fiscalité, la contribution des hauts revenus et des patrimoines, la fin de l'optimisation fiscale.

Il est choquant que nos impôts servent à financer le patronat. Selon [le rapport sénatorial du 1^{er} juillet 2025](#), adopté à l'unanimité, les aides publiques aux grandes entreprises s'élèvent au moins à 211 milliards en 2023, versées sans transparence, ni évaluation, et surtout sans être conditionnées à l'atteinte de quelconques objectifs en matière d'emploi, de qualité de l'emploi, ni de respect d'ambitions sociales ou environnementales. Les dépenses publiques servent plus à soutenir l'activité marchande des entreprises qu'à financer les Services Publics tels que la Santé ou l'Éducation !



Dans ce rapport, on apprend que **certaines aides publiques partent directement en dividendes dans les poches des actionnaires, obligeant la commission sénatoriale à faire la recommandation n°21 (sortir les aides publiques du chiffre net distribuable de l'entreprise « évitant que les aides contribuent au financement des dividendes »).**



De nombreuses entreprises reçoivent des aides publiques, et licencient : ainsi Arcelor Mittal a reçu 298 millions (298 000 000) d'aides publiques en 2023, et envisage pourtant de se séparer de 600 salariés.

Toujours selon le rapport, en 2020 « *Le groupe Michelin avait perçu au titre du CICE [crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi] 4,3 millions d'euros pour l'achat sur le site de La Roche-sur-Yon de 8 machines, dont 2 seulement ont été installées, les 6 autres ayant été envoyées dans des établissements roumains, polonais et espagnols sans jamais être utilisées en France.* » Voilà à quoi servent les aides publiques ! Alors que les services de l'Etat traquent partout la fraude des petites gens aux APL pour quelques centaines d'euros, ce sont des millions qu'il peut laisser filer sans sourciller quand les fraudes viennent des plus riches...



Pour rappel, en mars 2025, le ministère de l'Economie et des Finances a annulé une pénalité fiscale de 320 millions due par le groupe Vivendi de Vincent Bolloré après la découverte d'une « erreur délibérée » dans ses comptes d'un montant colossal de 2.4 milliards (2 400 000 000€). Un beau cadeau fiscal au service de la 11^{ème} fortune française, et une prime à la délinquance en col blanc...

Le mois de juillet aura été instructif. Après le rapport sénatorial sur les aides publiques aux grandes entreprises, **le classement Challenge^s des 500 plus grandes fortunes française en 2025 est paru le 10 juillet**, et il détaille : « *la France est la championne d'Europe des millionnaires* » ; quant aux milliardaires, entre 1996 et 2025, leur nombre est passé de 16 à 145 (multiplié par 9).

Challenge^s s'extasie en titrant sur « *la folle ascension des grandes fortunes françaises depuis 1996* » « *reflet de la santé florissante du capitalisme à la française* » : entre 1996 et 2025, le patrimoine des 500 fortunes françaises est passé de 80 à 1128 milliards d'euros (multiplié par 14).

Le 7 juillet, l'INSEE avait publié plus sobrement son rapport sur la pauvreté en 2023 : « *Le taux de pauvreté augmente fortement (15,4 % après 14,4 % en 2022, soit +0,9 point) et atteint son niveau le plus élevé depuis 1996* ». 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont 1 enfant sur 5.

Les riches sont de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres, et la société française de plus en plus inégalitaires. Ce n'est pas une fatalité, mais le résultat de choix politiques.

Ainsi, l'économiste Gabriel Zucman proposait la création d'un impôt plancher de 2% sur la fortune des 0,01 % des contribuables les plus riches (patrimoine de plus de 100 millions), soit environ 1800 contribuables. Cette taxe, pourtant soutenue par 7 prix nobel en économie, a été rejetée par le Sénat le 12 juin 2025.

Les économistes O.Blanchard, J.Pisani-Ferry et G.Zucman signaient en juin 2025 un tribune dans *Le Monde* où ils constataient: « *alors que l'ensemble des Français acquittent environ 50 % de leurs revenus en impôts et cotisations sociales, tous prélèvements compris, ce chiffre tombe à 27 % pour les milliardaires, soit presque deux fois moins. Il s'agit là d'une violation du principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt.* »

Or le principe de l'égalité devant l'impôt est le socle du consentement à l'impôt, pilier de notre modèle social.



Et le 15 juillet, après que ces 3 rapports soient tombés à quelques jours d'intervalles, dessinant une société civile au bord du chaos, Bayrou décide de nous faire encore les poches avec son budget 2026, et de saigner les fonctionnaires, les salariés, les chômeurs, les retraités, les allocataires de prestations sociales, les malades, et bien sûr les Services Publics patrimoine de ceux qui n'en ont pas ...

Ces mesures sont socialement injustes et économiquement inefficaces.

En résumé, tout le monde est attaqué, excepté les grands groupes et les plus fortunés. Le ministre de l'Economie parle lui-même de sacrifices pour la population et seuls les représentants patronaux applaudissent les propositions.

La CGT lance un [simulateur](http://www.cgt.fr/simulateur) pour vous permettre de calculer l'impact du budget Bayrou sur votre quotidien en fonction de votre situation sur www.cgt.fr/simulateur

GREVE LE 10 SEPTEMBRE

Je signe cette
pétition pour
exiger l'abandon
immédiat de ces
mesures :

<https://chnng.it/yzTHxLWxt2>

